



SYNTHESE DU PROTOCOLE DE REPRISE DU FOOTBALL

- 1. Désignation de « Responsables Covid »**
- 2. Point d'hygiène**
- 3. Accès au stade et accueil vestiaires**
- 4. Déroulement des séances**

Cette synthèse a été établie dans un but de reprise du football en lien avec la stratégie de reprise nationale, les consignes nous sont données par le Ministère des Sports ainsi que la Fédération Française de Football.

1. Désignation de « Responsables Covid »

Le club a identifié 2 responsables Covid qui seront chargés de faire respecter ce protocole, il s'agit du président de la partie Technique et du salarié du club :

- Alain CORGNE
- Pierre-Antoine HUBERT

2. Point hygiène

Rôle actif des parents dans la limitation de la potentielle circulation du virus :

- Explication des gestes « barrières » aux enfants,
- Surveillance de l'apparition de symptômes chez leurs enfants. (En cas de symptôme du Covid ou de maladie, non-participation)

Un point hygiène sera mis en place avant l'accès aux terrains afin que chacun puisse se laver les mains. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

3. L'accès au stade et vestiaires

Le port du masque sera obligatoire (à partir de 11 ans) pour toutes personnes souhaitant entrer dans le complexe sportif.

L'arrivée au stade sera autorisée 15 minutes avant le début de la séance.

Les joueurs devront, si possible, arrivés en tenue et prévoir une bouteille d'eau individuelle avec leur nom inscrit dessus.

Les vestiaires seront désormais autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires.

Seuls les joueurs et encadrants seront autorisés à y entrer pour toutes les catégories d'âges.

Les vestiaires seront désinfectés après chaque séances et du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée du vestiaire.

Nous demanderons aux parents ou toutes personnes autour du terrain de maintenir la distanciation physique et nous rappelons l'obligation de porter un masque.

4. Déroulement des séances

Le matériel sera installé avant l'arrivée des participants.

Nous vous rappelons que les joueurs ne sont plus autorisés à ramasser le matériel et que celui-ci, sera nettoyé par les encadrants.